



L'ASSURANCE

locations saisonnières

OBJECTIF

Indemniser le réservataire et/ou le propriétaire des pertes pécuniaires éventuelles subies lors d'un séjour ou d'un voyage.

Ce contrat permet de partir ou de louer l'esprit tranquille.

Nos cibles

- Agences immobilières
- Hôtellerie de plein air
- Offices de tourisme
- Centrales de réservations
- Tout organisme pratiquant la gestion de séjours saisonniers et/ou de voyages

Séjours et voyages assurés

- Séjours ou voyages effectués à titre privé et contractés en France, d'une durée maximum de 90 jours

Nos garanties

• Garanties du réservataire :

- Annulation, interruption, retard
- Assistance rapatriement*
- Responsabilité civile*

• Garanties du propriétaire :

- Annulation standard ou Annulation toutes causes*
- Vol, vandalisme et dégradations diverses*
- Chèques et frais téléphoniques impayés*
- Responsabilité civile*

*options

Nos + produit

Pour les courtiers :

- Mise en place des contrats pour des groupements (fédérations, associations, etc).

Pour les professionnels du tourisme :

- Offre complète et adaptable, pouvant couvrir le réservataire et/ou le propriétaire
- Informations, conseils et suivis personnalisés

Pour les propriétaires :

- particuliers : garantie de percevoir leurs revenus
- professionnels : préservation du chiffre d'affaires et intéressement en cas de relocation suite à une annulation

Pour le réservataire :

- Remboursement des sommes avancées et paiement par nos soins du solde éventuel dû au propriétaire

Des prestations de qualité :

- Simplicité dans la constitution et la gestion du dossier
- Rapidité de l'indemnisation : règlement sous 48h lorsque le dossier est complet
- Prise en charge totale de la gestion des sinistres